

054-215404393-20230919-DCM542023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023
Affichage : 26/09/2023**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 septembre 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à B. JEANDEL
C. MATHIS a donné pouvoir à N. JACOB
V. BADER a donné pouvoir à A. ANDRE
R. CORBERAND a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. SIMEANT a donné pouvoir à A. CASTELA
C. FRANCHE a donné pouvoir à M. OGIEZ
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente : S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Zyede BEN ISMAIL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET**Décision Modificative du budget n°2**

Nomenclature ACTES : 7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 26
pour : 26
contre : 0
abstention : 0

Rapporteur : N HOUDRY

Vu l'avis unanime de la Commission N°1 en date du 5 septembre 2023,

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative n°2 de l'exercice 2023, suivant le tableau.

INVESTISSEMENT DEPENSES						
Chapitre	Opération	Libellé	Service	Fonction	Montant	Observations
261-26		Titres de participation			15,50 €	Acquisition action SPL X DEMAT
2184-21		Mobilier	PREVENTION		-15,50 €	
			TOTAL		0,00 €	
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00 €	

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 27/09/2023 et que la convocation a été faite le 12/09/2023.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 19 septembre 2023
Le Maire,
Marc OGIEZ

